



Règlement

Montée Historique

“La Petite Suisse”

24avril2016



REGLEMENT PARTICULIER

Avertissement

A l'exclusion des seuls « Montées/Sprints en Or », les manifestations de ce genre ne sont pas des compétitions et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur ou les Commissaires Sportifs présents excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, pour lui et pour les autres.

Adresse exacte des Vérifications Administratives samedi et dimanche :
Ecole Libre Saint Joseph, rue des grottes 29, 4170 Comblain-au-Pont
Gps :N 50.476972 E 5. 572652

Timing

-Mercredi 10 février 2016 : Publication du Règlement Particulier

-Jeudi 21 avril 2016 : Clôture des inscriptions à droits simples

Samedi 23 avril 2016 de 14h00 à 17h00 : Vérification administrative facultative (délivrance des licences, contrôle des permis, à l'école Libre Saint Joseph, rue des Grottes 29, 4170 Comblain-au-Pont

Dimanche 24 avril 2016

-07h30 : Ouverture des Vérifications Administratives et contrôle des licences

-07h30 : Ouverture des Contrôles de conformité et des Vérifications techniques éventuelles (M/S en Or)

-09h00 : Circuit en activité

-10h00 : Clôture des inscriptions à droits majoré et fin des engagements pour les pilotes

- Fermeture des Vérifications Administratives et du Contrôle des licences pour les pilotes

- Fermeture des Vérifications Techniques éventuelles (M/S en Or)

-12h00 : Arrêt des montées

-13h00 : Circuit en activité

-14h00 : Fin de la délivrance des licences « passager »

-15h00 : officialisation des listes des participants (voitures/pilotes et passagers)

-16h30 : Montée en Or

-17h30: Super Finale et Final Three

-18h30 : Fin des montées

-19h30 : Remise des prix et/ou souvenirs

COMITE D'ORGANISATION

ASBL : The Winning Team (lg 11), Rue de Louveigné 21 à 4920 Remouchamps

N° d'entreprise :0867 570 077

GESTION DE LA COURSE ET OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- | | |
|---|-----------------|
| - Directeur de « Course » : Renard Guy | Lic. ASAF :412 |
| - Directeur de « Course » adjoint : Evrard Pierre | Lic. ASAF :509 |
| - Secrétaire du meeting : Dubourg Isabelle | Lic. ASAF :510 |
| - Directeur de la sécurité : Brasseur Joel | Lic. ASAF :470 |
| - Directeur de la sécurité adjoint: Heemers Jean-Noel | Lic. ASAF :507 |
| - Relation concurrent : Brasseur Julie | lic. ASAF : 506 |
| - Responsable du Parc des coureurs : Magalae Willy | |
| - Equipe médicale :Belgian Rescue | |
| - Ambulances : Param Service | Nombre : 2 |
| - Commissaires Sportifs ASAF | |
| Président de collège : Frerotte Alain | Lic. ASAF :439 |

Membres : Dupont Guy	Lic. ASAF :190
- Commissaires Techniques ASAF	
Président de collège :Saint Remy Guy	Lic. ASAF :406
Membres :Henaut Thierry	Lic. ASAF :450
Secrétaire :Pereira Magali	Lic. ASAF :452
- Inspecteur – Sécurité ASAF :Lux Jean-Michel	Lic. ASAF :471

GENERALITES

- Dénomination : Montée Historique « La Petite Suisse »
- Date : dimanche 24 avril 2016
- Parc des participants : rue Sosson à 4170 Comblain-au-Pont
- Vérifications administratives : rue des Grottes 29 à 4170 Comblain-au-Pont
- Vérifications techniques : rue Sosson face à l'entrée de l'école spécialisée à 4170 Comblain-au-Pont
- Parcours : rue des Grottes et rue du Village à 4170 Mont
- Circuit en activité : le dimanche 24 avril de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h30.

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF et au présent règlement, auxquels les pilotes s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

PARTICULARITES

Cette épreuve est organisée conformément au " Règlement Particulier Montées Historiques – Montées en Or", dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique (Voir au Chap. VII-D des Prescriptions Sportives de l'ASAF).

Article 1 : Parcours

- Largeur moyenne de la route :4.5m – Longueur de la côte: 2360mètres.
- Départ : rue des Grottes au niveau du poteau n°20/844
- Arrivée : rue du Village au niveau du poteau n°20/930
- Dès le passage de la ligne d'arrivée, le conducteur de chaque véhicule ralentira aussitôt son allure de façon à pouvoir s'arrêter dès que les circonstances le justifient
- Homologation : le 03 Février 2016

Article 2 : Véhicules

2.1. Montée Historique

Seul, un modèle de véhicule **fermé** (toit ou capote), immatriculé ou non, entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1990 à minuit, est admissible.

Cette admission est étendue à des véhicules de type identique (**même « body » et même motorisation ***) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure à ce moment**.

Les véhicules devront être conformes à leurs spécifications d'origine et/ou aux homologations d'époque*.

*** En dérogation**, des véhicules de même « Body » mais équipés de **culasse et/ou moteur de substitution hors période de référence** pourront également être admis au départ, aux deux conditions cumulées suivantes :

- que le modèle ou la culasse de substitution soit de la **même marque** que celle du véhicule ou que celle du moteur dont il était équipé, à l'origine ;
- que **l'élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, soit à la hauteur des performances majorées.

RESTRICTIONS DANS CE CAS :

- La cylindrée d'un tel moteur installé dans un véhicule (ou celle d'un moteur sur lequel une telle culasse a été apposée), ne pourra excéder :
 - 3000cc pour un moteur atmosphérique à 2 ou 3 soupapes par cylindre
 - 2500cc pour un moteur à plus de 3 soupapes par cylindre
 - 2000cc pour un moteur suralimenté (diamètre maximum de la bride obligatoire du compresseur : **34mm** pour un moteur « Essence » ; **37mm**, pour un moteur « Diesel ».)
- De plus, un véhicule ne pourra être équipé d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également.
- Le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices) devra être conservé.

Aucune dérogation ne sera accordée à ce niveau.

Aucune fiche d'identité ni passeport technique n'est à produire.

Une dérogation pour les voitures **ouvertes** pourra être accordée pour les véhicules d'avant-guerre.

Montée en Or

Epreuve accessible aux véhicules **FERMES** susceptibles de participer aux épreuves routières (hormis l'immatriculation, l'assurance et le Contrôle technique) immatriculés, fabriqués, mis en circulation ou homologués avant le **31 décembre 1990 à minuit**.

Article 3 : Engagement – Frais - Listes

- 3.1. Le bulletin d'engagement, lisiblement et dûment complété, pourra être renvoyé
- par courriel à ecurie.twt@gmail.com et disponible sur le site www.thewinningteam.club
- par voie postale à : Dubourg Isabelle rue de Louveigné 21 à 4920 Remouchamps
- 3.2. Les frais d'inscription s'élèvent à 95 €, assurances comprises.
La participation à la Montée en Or est liée au paiement d'un supplément d'inscription (cf. : assurance) de 20€ (total de 115€). Le montant total du droit d'engagement devra être versé sur le compte bancaire suivant : **BNP : Iban BE 0014 4068 0473 du The Winning Team**
Avec la communication suivante : MH 2016 +nom et prénom pilote(s)
Pour chaque membre de l'Ecurie The Winning Team, une ristourne de 5€ est accordée et à déduire directement du montant total à verser (pas de ristourne pour les passager). Aucun remboursement ne sera fait sur place !
Passé ce délai, les frais d'inscription seront majorés de 5 € et perçus le jour de l'épreuve.
- 3.3. Liste des engagés. Seul, un engagement dûment complété et dont les droits auront été versés sera considéré comme définitif. Seuls, les participants ayant rempli ces conditions seront repris sur la liste des engagés (tenue à jour sur la page Facebook The Winning Team et via www.thewinningteam.club) et ce, jusqu'à ce que le nombre maximum de voitures admises soit atteint.
- 3.4. La liste exhaustive des voitures et pilotes participant à la manifestation sera officialisée, au plus tard, à 14 heures. Il sera admis d'accepter l'inscription de passagers jusqu'à 14h00, la liste exhaustive de ceux-ci devant impérativement être affichée à 15 heures, au plus tard.
- 3.5. Le nombre de voitures admises est strictement limité à 100.**

ATTENTION : Les organisateurs se réservent toujours le droit de refuser l'inscription de n'importe quelle voiture sans avoir à se justifier, notamment pour des questions de sécurité, de dangerosité du parcours, de qualité ou de diversité du plateau ou pour n'importe quel autre motif.

Article 4 : Vérifications administratives

- 4.1. Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des licences auront lieu à l'école libre Saint Joseph, rue des Grottes 29 à 4170 Comblain-au-Pont le dimanche 24 avril, de 07h30 à 10h00H pour les pilotes.
- 4.2. Documents à présenter : Licence – Permis de conduire (obligatoire) – Carte d'identité – Documents du véhicule si celui-ci est immatriculé.

Attention : (Voir Ch. VII -C, art. 1.3.2, du RP Montées/Sprint Historiques des Prescriptions Sportives de l'ASAF)

- 4.3. Licences : L'épreuve est ouverte aux titulaires des licences ASAF (ou équivalentes VAS) en cours de validité : **1J-L ; 1J-B ; L ; C ; B ; A4 ; A3 ; A2 ; A1**.
Des licences d'un jour, de type « 1J-L » (pilote & passager – 10 €) ou « 1 J-B » (50 € : couverture en assurance-accident corporel plus importante), seront délivrées sur place, jusqu'à 10 heures pour les pilotes et 14 heures pour les passagers, par les Commissaires Sportifs.
- 4.4. Des vérifications administratives préliminaires des concurrents et un contrôle des licences aura lieu à l'école Libre Saint Joseph, rue des Grottes 29, 4170 Comblain-au-Pont, le samedi 23 avril de 14h00 à 17 h 00 et dispenseront les pilotes du passage aux vérifications administratives du dimanche.
- 4.5. Les frais d'inscriptions perçus par l'organisateur pour l'inscription d'un passager s'élèvent à 5€ en complément du montant de la licence.

**Les conducteurs et passagers devront être âgés de 18 ans, au minimum.
Aucune dérogation ne sera possible, à cet égard, même en cas de filiation entre le conducteur et le candidat passager.**

Article 5. Vérification de la conformité des véhicules en Montée Historique (Voir art. 1.3.3, du RP des Montées Historiques)

- 5.1. Des vérifications de conformité des véhicules présentés, seront pratiquées par les Contrôleurs Techniques de la Fédération ou par la Direction de Course, elle-même.
- 5.2. Dans ce genre de manifestations (qui ne sont pas des compétitions), aucune vérification technique du véhicule de la part des Commissaires Techniques de l'ASAF, ne sera programmée. Les concurrents

déclareront sur l'honneur, sur leur « Feuille des Vérifications » que le véhicule présenté est totalement conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF et que les modifications éventuelles y apportées, l'ont été dans les règles de l'art.

Dès lors, les **concurrents assumeront l'entière responsabilité des conséquences de leurs manquements** éventuels, même si le départ a pu leur être accordé par l'organisateur, que ce soit par erreur, par absence partielle ou totale de contrôle ou pour n'importe quel autre motif.

Article 6 : Nombre d'engagement "Voiture"/"Pilote"

- 6.1. - Une même voiture pourra être inscrite par deux pilotes différents si immatriculation du véhicule
- Un même pilote pourra inscrire deux voitures distinctes avec immatriculation du véhicule
- le nombre de véhicule non immatriculé est limité à 10.
- 6.2. La liste des voitures et pilotes qualifiés au départ devra correspondre exactement au nombre de voitures et de pilotes engagés, étant entendu qu'un droit d'inscription (cf. assurances) sera dû pour chacune des participations de véhicule ou de pilote. (Voir Art. 1.4.1, du R.P. MH/SP.H)

Article 7 : Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre d'une MH, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements", **Carton Jaune et Carton Rouge**. A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera **automatiquement exclu** de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres choses, pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show » (Sprint Histo), pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Le nombre des montées/passages maximum est limité à 7.

En plus de ces sept montées/passages, l'organisateur prévoit dans son timing un premier passage considéré comme un « tour de reconnaissance », lors duquel il sera interdit d'embarquer un passager. Si un participant n'a pas la possibilité d'effectuer ce tour de reconnaissance en même temps que les autres, sa première montée sera considérée comme étant ce tour de reconnaissance, tout passager étant alors également interdit. (art.1.5.6. du R.P.M.H.)

Article 8 : Montée/Sprint en Or

8.1. Dans les strictes conditions de l'art. 2 du Règlement particulier " Montées historiques – Montées en Or", une unique montée chronométrée sera organisée de 16h30 à 18h30, pour les véhicules **ayant pris part à la Montée Historique**, en ordre techniquement et préalablement inscrits dans cette catégorie.

8.2. Admission des voitures en MO/Sp. O

En classes A, B, C et D, la « Montée/Sprint en Or » est accessible aux seules VOITURES FERMEES (voir Art. 1.2.5, du R.P. MO/Sp. O) **admissibles à circuler sur la route** (hormis l'immatriculation, l'assurance et le Contrôle technique), mises en production (ou homologuées par la FIA) **avant le 31 décembre 1990 à minuit.**

Cet accès est étendu aux voitures identiques (**même « body » et même motorisation**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit **antérieure** à ce moment.

Ces voitures devront être conformes à leurs spécifications d'origine et/ou aux homologations d'époque.

En classe S/R, la « Montée/Sprint en Or » est accessible aux seules VOITURES FERMEES (voir 1.2.5, du R.P. MO/Sp.O.) **admissibles à circuler sur la route** (hormis l'immatriculation, l'assurance et le Contrôle technique), mises en production (ou homologuées par la FIA) **avant le 31 décembre 1981 à minuit.**

Des voitures de **même « Body »**, équipées de **culasse et/ou moteur de substitution « hors période de référence »** pourront également être admises au départ, dans le respect des autres conditions d'admission, reprises au point 1.3.- Encadré).

8.3. Les véhicules seront répartis en 5 classes : A, B, C, D et S/R ;

- **A** : de 0 à 1300 cc ;
- **B** : de 1301 à 1600 cc ;
- **C** : de 1601 à 2000 cc ;
- **D** : + de 2000 cc ;
- **S/R** : véhicules historiques répondant aux normes de la Division 4 des Rallyes/Rallyes Sprint, toutes classes confondues (Voir Art. 26.11.5 du RP Rallyes)

8.4. **Les pilotes seront seuls à bord**

- 8.5. Une "Super Finale" réservée aux dix premiers classés de la "Montée en Or" aura lieu de 17h30 à 18h00.
- 8.6. Un " Final Three" réservé au 3 premiers de la « Super Finale » aura lieu immédiatement après cette dernière
- 8.7. Les performances réalisées seront pondérées par un coefficient d'âge (voir 2.2.3, du RP Montées Historiques)
- 8.8. En cas d'ex aequo, le départage sera effectué en fonction de l'ancienneté des véhicules puis de leur cylindrée exacte.
- 8.9. Aucun système de chronométrage ne sera installé sur le parcours avant le déroulement de la Montée en Or.

Article 9 : Vérifications administratives en Montée en Or

- 9.1. Les pilotes doivent, pour y prendre part, disposer, au minimum, de la licence "A4" ou "1J-A4".
Licences admises : **1J-A4 ; A4 ; A3 ; A2 ; A1** ou équivalentes VAS.

Attention : "A3" annuelle, au minimum, si véhicule de la classe S/R (pas de licence journalière de ce niveau, délivrée sur place).

Article 10 : Vérifications techniques en Montée en Or

- 10.1. Les vérifications techniques auront lieu à l'école libre Saint Joseph, rue des Grottes 29 à 4170 Comblain-au-Pont.
- 10.2. Seuls les véhicules inscrits pour la Montée en Or devront obligatoirement s'y soumettre, selon le timing suivant : dimanche 24 avril de 07h30 à 10h00

Article 11 : Prix - Souvenirs

- 11.1. Des prix et/ou souvenirs seront remis aux cinq premiers classés de la Montée en Or ainsi qu'aux premiers de chaque classe.
- 11.2. Des prix et/ou souvenirs seront remis à trois pilotes, par un jury désigné par l'organisateur en mémoire de Coket.
- 11.3. Le classement de cette montée en OR sera repris au challenge de la Principauté 2016

Article 12 : Approbations

Communication de l'organisateur aux officiels chargés de l'approbation de ce règlement

Le présent règlement particulier est basé sur le règlement type actuel, tel qu'il figurait sur le site Internet de la Fédération, le 14 janvier 2016, date à laquelle, je l'ai téléchargé.*

Nom et signature : Dubourg Isabelle

** Date à mentionner par l'organisateur avant l'envoi aux responsables "CSAP" et "ASAF".*

Règlement approuvé pour la commission "Courses de Côte/Sprints"

- de la CSAP Liège, en date du 4 février 2016, par Dormal Jean-Claude Lic. ASAF n° 415



- de l'ASAF, en date du 24 février 2016, par Nyssen Hermann Lic. ASAF n° 003



- La licence d'homologation a été établie par Lux Jean-Michel Lic. ASAF n° 471 en date du 03 Février 2016

Club organisateur : The Winning Team asbl (LG 11)

Epreuve : Montée Historique "La Petite Suisse"

Date : 24 avril 2016

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le **21 avril 2016** à :
Dubourg Isabelle rue de Louveigné 21 à 4920 Remouchamps

*** C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N**

Engagement reçu*	Paiement reçu*
le/...../2016	le/...../2016

DIVISION*		NUMERO ATTRIBUE*
CLASSE*		

Avertissement

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la journée.

Les manifestations du type « Vintage Démo » ne sont pas des "courses" et le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné,

Nom : Si pseudonyme : «	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Né(e) le° :	Adresse° :	N° :
Code postal° :	Localité° :	
Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM : E-mail :		

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.

M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.

LICENCES ANNUELLES :

- Toutes (ASAF et VAS) en Montée/Sprint Histo ;
- "A4", au minimum, pour les "Montées/sprints en Or" et "A3", si S/R.

CSAP/PAK	ASAF					VAS					N° Licence	Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LICENCES JOURNALIERES ASAF

Minimum requis :

Montée/Sprint historique : licence "1J-L"

Montée/Sprint en Or : licence "1J-A4"

!! Classe S/R : Pas de licence journalière possible !!

Délivrées sur place

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Année	Immatriculation
..... CC

Palmarès de la voiture (facultatif) :

.....	Si " Montée/Sprint en Or", Classe :				
.....	A	B	C	D	S/R

***A compléter si deux pilotes sur la même voiture**

Si Pilote seul	*Nom du 1er Pilote	*Nom du 2ème Pilote
<input type="checkbox"/>

Date :

Signature(s) du (des) pilote(s), précédée(s) de la mention "Lu et approuvé" :

""

""

EPREUVE : La Petite Suisse

Date : 24 avril 2016

N° :

VERIFICATIONS Montée Historique

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

1^{er} * PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »												
LICENCE	ASAF					VAS					NUMERO	TYPE
Province :	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

(Eventuellement)

2^{ème} * PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « »												
LICENCE	ASAF					VAS					NUMERO	TYPE
Province :	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Je, soussigné, atteste sur l'honneur que le véhicule ci-après désigné est conforme aux Prescriptions Sportives de l'ASAF, que les éventuelles modifications y apportées, l'ont été dans les règles de l'art et que, si le véhicule est immatriculé, il l'est en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Signature précédée de la mention : « Lu et approuvé » :

*Biffer les mentions inutiles

VEHICULE				
Début de la production :			Fin de la production :	
Marque - Type		N° Plaque	N° de châssis	Assurance et n° de police :
RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE EVENTUELLE ET A L'ORGANISATEUR				
Documents de bord				EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Eclairage				NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Ceintures de sécurité / Harnais				
Extincteur				Commissaire Technique
Casque				Licence N° :
Pneumatiques				Nom/Cachet :
Divers :				
				SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :

Montée Historique "La Petite Suisse".

Date: 24 avril 2016

N°:

VERIFICATIONS Montée en Or

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie svp)

Nom:		Si pseudonyme: / « »		Prénom:		Signature:						
Province:	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VEHICULE (remplir en caractère d'imprimerie svp)

Marque	Type	Cylindrée	Turbo	Division	Classe
.....CC	O / N <input type="checkbox"/> - <input type="checkbox"/>
Numéros de portières/Capot avant		Elargisseurs de voies			
Pare-brise		Pneumatiques			
Eclairage		Fixations des roues			
Documents de bord		Fonctionnement des freins			
Réservoir à essence		Anneau de remorquage			
Canalisation d'essence		Conformité de classe			
Tôle pare-feu avant/arrière		Conformité de division			
Arceau de sécurité		Vêtements (Combinaison)			
Ceintures de sécurité / Harnais		Divers:			
Batterie		Autocollant ASAF			
Extincteur		N° Passeport ASAF			
Appui-tête		!! Si le véhicule est immatriculé et doit emprunter la voie publique, vérifier les documents de bord			
Casque / FHR (HANS ou assimilé)		EN ORDRE <input type="checkbox"/>			
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME <input type="checkbox"/>			
Protections des tuyauteries		Commissaire Technique (signature):			
Publicités sur vitres		Nom/Cachet:			
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N°:			
Ornement extérieur		Signature du SECRETARIAT (V.A.)			
Echappement					

MONTEE HISTORIQUE « La Petite Suisse » Date : 24 avril 2016
Club organisateur : The Winning Team asbl (LG11)

Bulletin d'inscription « PASSAGER »

À présenter compléter au secrétariat le jour de l'événement

* C A S E S R É S E R V É E S À L ' O R G A N I S A T I O N

<u>Frais de participation *</u>	<u>Paiement reçu*</u>	NUMÉRO ATTRIBUÉ : *

PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),			
Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme
...../ « »		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Province, type et n° de licence annuelle 2016 :		Club :	
Min. : licence « 1J-L » Délivrée par le commissaire sportif présent			
Né(e) le° :	Adresse° :	N° :	
Code postal° :	Localité° :		
Si nous devons vous contacter : N°. Tél./ GSM : E-mail :			

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de la manifestation susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Date :

Signature du passager précédée de la mention « Lu et approuvé »

« »

L'âge minimum de participation est de 18 ans. Ce point sera de stricte application, même en cas de filiation entre le passager et le conducteur



ATTESTATION SUR L'HONNEUR



Je, soussigné(e), , licence n°

passager (passagère) lors de l'épreuve reprise ci-dessus,

m'engage sur l'honneur à renoncer à toute action de recours

envers l'organisateur de l'épreuve ci-dessus, ses préposés, l'ASAF, les CSAP et tous les autres participants, pour d'éventuels dommages subis, ainsi que le précise l'abandon de recours que j'ai accepté lors de la signature de ma demande de licence (numéro repris ci-dessus) et ce, quel que soit mon préjudice et quelles que soient les circonstances dans lesquelles je l'ai encouru.
Cet engagement s'applique, quelle que soit la voiture dans laquelle je prends place au cours de la manifestation.

Fait à , le

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé » :

Le passager, la passagère :

En cas d'absence de ce document, s'il est incomplet ou détérioré, le départ de l'épreuve vous sera refusé.

Montée Historique « La Petite suisse »

24 Avril 2016

N°

Ce document fait partie des documents à renvoyer pour que votre engagement soit **enregistré**.

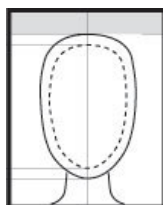
Copies de vos licences 2016

ASAF & VAS face « PHOTO »

+ VAS face « ANNEE »

Pilote :

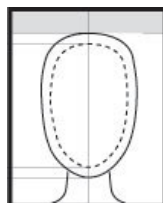
2016



2016

Copilote :

2016



2016

Merci de votre participation.

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport si T.P. désiré (Epreuve NON OPEN) ;

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.

